

# UN SYNDICALISME DE PROXIMITÉ À VISAGE HUMAIN



## Notre mission : défense et promotion de la profession

Depuis plus de 50 ans, la Fédération de l'enseignement collégial (FEC-CSQ) œuvre à la défense et à la promotion de la profession enseignante au collégial. Forte de la présence de ses quinze syndicats sur l'ensemble du territoire, la Fédération, tout comme la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), défend l'accès

à un enseignement supérieur de qualité dans toutes les régions du Québec.

« La Fédération a pour mission et rôle l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, intellectuels, sociaux et professionnels de ses membres », comme défini dans ses statuts.

## Ce qui nous différencie : 100 % profs de cégep, 100 % public

La FEC-CSQ est la seule organisation syndicale à regrouper uniquement des enseignantes et enseignants de cégeps publics, concentrant ainsi ses échanges et ses expertises sur la profession enseignante au collégial.

Depuis ses débuts en 1968, la Fédération est affiliée à la CSQ, le plus grand regroupement du personnel de l'éducation, de la petite enfance à l'université, ce qui lui permet de défendre les services publics et les programmes sociaux avec l'ensemble des personnels concernés. Les syndicats locaux, dotés d'une grande autonomie, délèguent en effet des membres pour siéger directement aux instances de la Centrale, tant pour les enjeux de négociation intersectorielle (salaire, retraite, droits parentaux et disparités régionales) que pour l'ensemble des dossiers professionnels et sociaux.

## Nos instances : de multiples espaces de consultation en présence et à distance

Les instances de la FEC-CSQ comprennent le bureau syndical, le conseil fédéral (habituellement les présidences des syndicats locaux), le conseil général (l'ensemble des membres des bureaux syndicaux locaux), le Comité d'interprétation, de formation et d'application de la convention collective (CIFAC), les comités de vigilance portant sur divers dossiers professionnels et le Comité d'action féministe de la FEC (CAFFEC).

En plus des instances de la FEC-CSQ, les membres peuvent participer aux différents réseaux de la CSQ, notamment ceux liés à l'environnement (avec le Mouvement ACTES), à la santé et à la sécurité au travail, à l'action sociopolitique et à l'action féministe.

De nombreuses instances et plusieurs comités de travail se réunissent à distance, ce qui accroît les possibilités pour les syndicats des régions de participer pleinement à la vie fédérative.



## Dynamisme, mandats limités et parité

Les six membres du bureau syndical – une présidence, une trésorerie et quatre vice-présidences – sont élus pour un mandat de trois ans par les membres de la Fédération lors des congrès triennaux. Sauf exceptions, leur mandat est renouvelable une seule fois. Alors que plus de la moitié du personnel enseignant est composé de femmes, les modalités statutaires d'élection au bureau syndical de la Fédération favorisent la parité. Les membres du bureau syndical maintiennent un lien étroit avec les milieux.

Deux autres personnes enseignantes – la coordonnatrice du CAFFEC et la personne en soutien aux relations de travail – sont élues par les instances de la FEC-CSQ avec la même limite de mandats. Enfin, quatre personnes – deux agentes administratives, une personne conseillère aux relations de travail (qui fait les liens avec les Services juridiques de la CSQ) et une personne conseillère à la recherche et à l'information – appuient aussi les actions de la Fédération.

## Un soutien quotidien aux syndicats affiliés

La FEC-CSQ offre à ses syndicats affiliés des services visant à défendre et à renforcer les droits des membres dans leur milieu, particulièrement en ce qui concerne l'application et le respect de la convention collective. Elle participe également, seule ou en collaboration avec la CSQ, aux consultations gouvernementales sur des thèmes comme le financement des cégeps, l'intelligence artificielle, les modifications de programmes d'études, etc.

La FEC-CSQ est également active dans les grandes mobilisations portant sur des enjeux sociaux, féministes ou environnementaux. Enfin, par l'entremise des différents services de la CSQ, les syndicats bénéficient d'un accès à des conseillères et conseillers spécialisés en santé et sécurité du travail, en droits parentaux, en assurances collectives ainsi qu'en retraite (RREGOP).

### Pour en savoir plus :

Équipe – Fédération de l'enseignement collégial (FEC-CSQ)



## Les syndicats affiliés à la FEC-CSQ

- Syndicat des enseignantes et enseignants du campus des Îles-de-la-Madeleine
- Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Bois-de-Boulogne
- Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Drummondville
- Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Matane
- Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Rimouski
- Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Rivière-du-Loup
- Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Victoriaville
- Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Sorel-Tracy
- Syndicat de l'enseignement du Collège Champlain Lennoxville
- Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de la Gaspésie et des Îles à Gaspé
- Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Baie-Comeau
- Syndicat des professeures et professeurs du Cégep Gérald-Godin
- Syndicat du personnel enseignant de l'Institut maritime du Québec
- Syndicat des professeurs du Centre de formation aux mesures d'urgence
- Syndicat des professeures et professeurs du Cégep de Sainte-Foy

### En savoir plus

[Rapport d'activités 2022-2025](#)

[Convention collective 2023-2028](#)

[Guide d'accueil du personnel enseignant](#)

[Assurance collective – Centrale des syndicats du Québec \(CSQ\)](#)

[Facebook](#)



[fec.lacsq.org](https://fec.lacsq.org)



Fédération de  
l'enseignement  
collégial (CSQ)

